



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois**

contact : André Dumoulin (06 56 70 81 55)

cds.lavour@gmail.com

Mars
2020

La préfète du Tarn s'apprête à briser une famille

Un père de trois enfants, enfermé au centre de rétention administrative de Cornebarrieu. Son épouse et mère des 3 enfants est gravement malade et suivie en France.

Monsieur S., de nationalité géorgienne et âgé de 37 ans et sa mère âgée de 72 ans sont enfermés au centre de rétention administrative (CRA) de Cornebarrieu depuis le 24 février.

La préfète du Tarn tente de les expulser alors que l'épouse de Monsieur S., gravement malade et suivie en France, et leurs trois enfants vivent à Albi. Les enfants, âgés de 7, 8 et 15 ans sont tous scolarisés à Albi.

Arrivée en novembre 2018 en France, la famille a sollicité l'asile. Leurs demandes ont été rejetées et la préfecture du Tarn a pris à leur encontre une mesure d'éloignement du territoire le 29 octobre 2019. Ils ont alors été assigné à résidence avec obligation de se présenter au commissariat d'Albi trois fois par semaine. Ils ont toujours respecté cette obligation jusqu'au lundi 24 février, jour de l'interpellation du père de famille et de sa mère.

Les enfants se trouvaient alors à l'école et la mère de famille très affaiblie à la suite d'une hospitalisation. Des amis ont pu récupérer les enfants à la sortie de l'école, sans quoi, ils se seraient retrouvés seuls !

Madame S. doit être soignée en France pour une pathologie extrêmement grave et ce pendant plusieurs années.

Malgré cela, et sans aucune considération humanitaire, la préfète du Tarn décide de tenter d'expulser le père de famille loin de ses enfants.

La Cimade demande la libération immédiate de Monsieur S. et de sa mère, ainsi que le réexamen de leur situation. Nous dénonçons cette atteinte à la dignité des personnes et le non-respect du droit de vivre en famille de ces personnes.

Communiqué de la CIMADE du 25 février 2020